



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

22/23-001

14 JUL. 2023

AVIS

Les Ministères de l'Economie et des Finances, du Commerce et de l'Industrie avisent le public en général, les importateurs, les distributeurs et les consommateurs de produits pétroliers en particulier que les prix en vigueur sur le territoire national sont fixés comme suit :

GAZOLINE 95	GASOIL	KEROSENE
560 gdes	620 gdes	615 gdes

Cet avis prend effet à partir du20 JUL. 2023.....


Michel Patrick BOISYER

Ministre de l'Economie et des Finances




Richard SAINT-JEAN

Ministre du Commerce et de l'Industrie

